



Congés avec offre de vente

Par jfta

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre d'huissier dans ma boîte aux lettres. Elle y a été déposée a priori le 02 Mai 2022. Sur l'avis, il est écrit la date du 02/04/2022.

Cette lettre est-elle valable?

Je souhaiterais contester cet avis de passage, comment faire?

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous ne pouvez pas contester l'avis de passage.

Vous devez vous rendre à l'étude de l'huissier et récupérer le courrier.

Vous verrez ensuite ce qui est contestable... ou pas.

Par jfta

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Si les dates farfelues ne sont pas contestables, ça laisse quand même la porte ouverte à n'importe quoi.

Par yapasdequoi

L'huissier est assermenté. Son avis de passage comporte peut-être une erreur de date, mais le courrier lui-même devrait être correctement daté.

Il faut donc le vérifier.